

# Réunion d'information sur la **validation des acquis de l'expérience**

Cette réunion s'adresse aux personnes engagées dans la vie active qui souhaitent faire valider leurs compétences professionnelles acquises dans le cadre d'une expérience salariée, non salariée ou bénévole.

Cette expérience doit être au minimum de 3 ans en rapport avec la certification visée.

## ■ ■ ■ ■ Contenu

- Définir un plan d'actions pour concrétiser son projet
- Qu'est-ce que la validation des acquis de l'expérience ?
- À qui s'adresse-t-elle ?
- Quelle certification visée ?
- Quelles sont les étapes de cette démarche ?
- Comment la financer ?

Réunion sans inscription dans la limite des places disponibles.

## POUR FACILITER VOS DÉMARCHES :

- ■ ■ **téléphonez** au **01 44 10 58 58**  
du lundi au vendredi de 8 h 30 à 17 h 30
- ■ ■ **rendez-vous** dans notre espace projet  
Place Johann Strauss - Paris X<sup>e</sup> - le lundi de 14 h à 19 h,  
du mardi au jeudi de 10 h à 18 h, le vendredi de 8 h 30 à 17 h
- ■ ■ **connectez-vous** [www.fongecif-idf.fr](http://www.fongecif-idf.fr)